



PARC DE STATIONNEMENT PICPUS NATION

Tarifs applicables au 29 MAI 2025

Tarifs des abonnements (en euros TTC)

				Périodicités			
				1	2	3	4
				Mensuel	Trimestriel	Annuel	Annuel prélevé mensuellement
Abonnements	A	Tarif VL non résident	Placement libre	150,00 €	420,00 €	1 500,00 €	138,00 €
	B	Tarif véhicule Basse émission /sans recharge (2) +(3)	Placement libre	105,00 €	294,00 €	1 050,00 €	96,00 €
	C	Tarif VL-3 mètres	Placement libre sur place -3m	75,00 €	210,00 €	750,00 €	69,00 €
	D	Tarif PMR (4)	Placement PMR libre suivant disponibilité	Nous consulter			
	E	Tarif PMR (4)	Place PMR fixe numérotée	75,00 €	210,00 €	750,00 €	69,00 €
	F	Tarifs VL avec réservation	Place fixe numérotée	188,00 €	525,00 €	1 880,00 €	172,00 €
	H	Tarif VL résident (1)	Placement libre	120,00 €	336,00 €	1 200,00 €	110,00 €
	J	Tarif MOTO non résident	Placement libre en zone dédiée	52,00 €	147,00 €	525,00 €	48,00 €
	K	Tarif MOTO résident (1)	Placement libre en zone dédiée	42,00 €	117,00 €	420,00 €	39,00 €
	L	Tarif PASS 2 roues	Placement libre en zone dédiée	70,00 €	199,00 €	770,00 €	x
	M	Tarif vélo	Placement libre en zone dédiée	10,00 €	25,00 €	75,00 €	x
	N	Tarif vélo Cargo	Placement libre en zone dédiée	20,00 €	50,00 €	150,00 €	x

(1) : La qualité de résident s'entend au sens défini pour le stationnement payant de surface. Les pièces justificatives à produire sont : Le certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule immatriculé au nom propre et à l'adresse du domicile situé dans les zones 11E à 11H, 11J, 11K, 11L, 12E, 12G, 12H, 12J, 12M, 12N 12P, 12R, 20E à 20P et 20R, l'avis d'imposition sur le revenu à l'adresse de la résidence principale parisienne au 1er janvier de l'année en cours. Cette liste pourra évoluer par décision de l'autorité concédante.

(2) : Ce tarif évoluera annuellement pour atteindre progressivement le tarif 'VL non résident' applicable : **En 2025 =70% de ce tarif, 2026-2027 = 80 %, , 2028-2029 = 90 %, et 2030 = 100%.** Les conditions d'éligibilité sont calées sur celle du tarif "base émission" pour le stationnement de surface.

(3) : Conditions requises : Véhicule de catégorie M1 ou N1 et L à 3 ou 4 roues - Voir liste au verso. Cette liste pourra évoluer par décision de l'autorité concédante.

(4) : Sur présentation de la carte CMI-S originale et valide et de l'attestation d'envoi. Cette liste pourra évoluer par décision de l'autorité concédante.





Dénomination Crit'air	Catégorie de Carburant	Catégories de carburant sur le certificat d'immatriculation	Limite d'émission de CO2
Véhicules électriques et hydrogène	- Air comprimé- Electricité- Hydrogène- Hydrogène-Electricité (hybride rechargeable)- Hydrogène-electricité -hybride non rechargeable)	AC- EL- H2- HE- HH	X
Véhicules gaz naturel	- Gaz Naturel- Bicarburant essence-gaz naturel- Bicarburant superéthanol-gaz naturel- Gaz naturel-électricité (hybride non rechargeable)- Bicarburant essence-gaz naturel et électricité (hybride rechargeable)- Gaz naturel-électricité (hybride rechargeable)- Bicarburant essence-gaz naturel et électricité (hybride non rechargeable)	GN- EN- FN- NH- EM- NE- EP	X
Véhicules hybrides rechargeables	- Essence électricité (hybride rechargeable)- Bicarburant essence-GPL et électricité (hybride rechargeable)- Superéthanol-électricité (hybride rechargeable)- Monocarburant GPL-électricité (hybride rechargeable)	EE- ER- FL- PE	CO2 < 60g/km
Autres véhicules gaz	- Bicarburant essence-GPL- Bicarburant essence-GPL et électricité (hybride non rechargeable)- Bicarburant superéthanol-GPL- Gaz de pétrole liquéfié GPL (mélange spécial de butane et de propane, à l'exception des butane et propane commerciaux) utilisé en tant que carburant exclusif- Autres hydrocarbures gazeux comprimés- Monocarburant GPL- électricité (hybride non rechargeable)	EG- EQ- FG- GP- GZ- PH	CO2 < 120g/km
https://www.paris.fr/pages/les-autres-offres-de-stationnement-2355/#la-carte-vehicule-basse-emission-vehicules-electriques_13			